

Sous les pavés, l'amiante

Des analyses ont révélé des taux d'amiante jusqu'à soixante fois supérieurs aux normes autorisées dans les égouts parisiens. Des mesures qui inquiètent le personnel communal.

Branle-bas de combat dans les égouts parisiens. La mairie vient de découvrir la présence « à des taux significatifs » d'amiante sur des canalisations souterraines, dans le III^e et le XIV^e arrondissement. Conséquence : une partie des travaux réalisés par les 250 égoutiers municipaux a été suspendue jusqu'à nouvel ordre. Même consigne pour les prestataires privés intervenant sur le réseau d'eau potable.

Selon la CFDT, qui a révélé l'affaire hier, les taux relevés par le laboratoire d'études des particules inhalées sont « 20 à 60 fois supérieurs aux valeurs limites d'exposition professionnelle ». L'amiante, matériau cancérigène dont l'usage est interdit en France depuis 1997, a été découvert sur du brai de houille. Ce résidu pâteux, obtenu à partir de goudron, était autrefois utilisé pour protéger les canalisations. D'après la mairie, il aurait été posé dans les années 1950.

💧 Eau potable n'est pas contaminée

ANNE LE STRAT, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS

Combien de canalisations sont recouvertes de la fibre cancérigène ? « Malheureusement, nous ne disposons pas de plan de réseau nous indiquant ce genre d'information. Pour le savoir, il faudrait faire des prélèvements sur les 2 400 km de galeries que compte Paris, ce qui s'annonce très difficile », souligne Anne Le Strat, adjointe (PS) au maire de Paris, chargée de l'assainissement. Seule certitude : « L'eau potable n'est pas contaminée », indique l'élue, en se voulant rassurante.

Toujours selon la mairie, l'amiante ne serait pas volatil. « Ce n'est qu'en meulant ou en utilisant une masse que des taux 20 à 60 fois supérieurs à la limite sont constatés », souligne Anne Le Strat. Des déclarations qui



De l'amiante, matériau cancérigène dont l'usage est interdit en France depuis 1997, a été découvert sur le brai de houille qui protège certaines canalisations d'eau potable.

(L.P./MATHIEU DE MARTIGNAC.)

laissent sceptiques les égoutiers. « Ce sont les résultats du laboratoire de la Ville. Il faudrait une expertise indépendante », estime un employé municipal qui tient à conserver l'anonymat.

Myriam Alleaume, de la CFDT, est tout aussi dubitative. « Si des travaux d'entretien ont été effectués dans les égouts, combien de temps les particules vont-elles rester dans l'air ? L'étude ne le dit pas. Pourquoi alors laisser des agents continuer de descendre dans les galeries ? » La Ville promet de nouvelles mesures de protection pour son personnel.

JOFFREY VOVOS

Egoutier, un métier à haut risque

« L'amiante n'est sans doute pas le problème majeur des égoutiers, mais il constitue un risque supplémentaire », commente Claude Danglot. Ce médecin, également ingénieur hydrologue, a dirigé pendant près de trente ans le laboratoire d'analyses d'eau de Paris. « L'air que respirent les égoutiers est vicié, souligne-t-il. Il y a par exemple de l'hydrogène sulfuré qui peut entraîner de graves maladies,

notamment des cirrhoses. » Autre risque important : la contamination par le virus de l'hépatite E, que l'on trouve dans les matières fécales des rats et qui peut dégénérer en cancer du foie. Selon une étude réalisée de 2004 à 2009 par l'Inserm et le service de médecine du travail de la mairie de Paris, l'espérance de vie d'un égoutier est inférieure de sept ans à celle d'un ouvrier et de dix-sept ans par rapport à celle d'un cadre. J.V.